



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2017**

Conseil communautaire du 31/01/2017

Ordre du jour :

- Présentation des actions jeunesse communautaires en 2016
- Présentation des décisions prises en Bureau
- **Débat d'Orientation Budgétaire 2017 des budgets annexes (Assainissement, Economie, haut débit)**
- Situation du SMZV et mesures à prendre
- **Questions diverses**

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

- **Délibération n°2017/005 : Tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 relatif aux budgets annexes économie, assainissement et haut débit**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2017 relatifs aux budgets annexes communautaires suivants : Economie, Assainissement et Haut Débit.

- **Délibération n°2017/006: Montant de la redevance assainissement communautaire pour l'année 2017**

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le montant de la redevance d'assainissement collectif communautaire pour l'année 2017, à compter de la date de la présente décision, à 0.75€ HT par m3 d'eau consommé et assaini, prélevée auprès des abonnés du service public d'eau et d'assainissement des communes d'Artigues, Ginasservis, Rians, St Julien le Montagnier et La Verdière.
- **AUTORISE** M ; le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la collecte de cette redevance d'assainissement collectif communautaire.

Délibération n°2017/007 : Tarifs des activités organisées lors des vacances scolaires de février 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les actions jeunesse telles que présentées sous la forme d'animation à la journée ou la demi-journée pour la période des vacances scolaires de février 2017 ;
- **ACCEPTÉ** le principe d'une participation des familles pour les jeunes suivant les stages ;
- **FIXE** les participations des familles à 5€ par jeune pour le stage à la demi-journée, et à 15€ par jeune pour les stages à la journée ;
- **PRECISE** que les participations des familles seront encaissées via la régie de recettes et d'avances ouverte pour le service jeunesse.

Délibération n°2017/008 : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10,5 mois allant du 16 février 2017 au 31 décembre 2017 inclus.
- **PRECISE** que cet agent assurera les fonctions d'agent de gestion administrative à temps complet ;
- **DECIDE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 (Indice majoré 325) ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;
- **INDIQUE** que les crédits seront prévus au budget 2017.
